

UN PROTOCOLE DE GESTION PSYCHOJUDICIAIRE DES SITUATIONS FAMILIALES À HAUT NIVEAU DE CONFLIT: LA NÉCESSITÉ D'UNE COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

Colloque Séparation parentale, recomposition familiale: enjeux contemporains
85^e congrès de l'Acfas

Francine Cyr, professeure, U. de Montréal

Karine Poitras, professeure, UQTR

Elisabeth Godbout, stagiaire postdoctorale, U. Laval

9 mai 2017



Plan de la présentation

UN PROTOCOLE DE GESTION PSYCHOJUDICIAIRE DES SITUATIONS FAMILIALES À HAUT NIVEAU DE CONFLIT: LA NÉCESSITÉ D'UNE COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

1. PERTINENCE ET DESCRIPTION D'UN PROTOCOLE DE GESTION PSYCHOJUDICIAIRE
2. QUESTIONS DE RECHERCHE ET MÉTHODOLOGIE
3. DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON
4. RÉSULTATS
 1. ÉVOLUTION DE LA DYNAMIQUE RELATIONNELLE
 2. RÔLES ET ENJEUX DE LA COMMUNICATION INTERPROFESSIONNELLE
 3. UTILITÉ ET PLUS-VALUE DU PROTOCOLE PCR
5. DISCUSSION ET CONCLUSION

La nécessité de la mise en place d'un protocole psychojudiciaire au Québec

- Les MARC sont souvent **mises en échec ou peu utilisées** par les familles à haut niveau de conflit
- Ces séparations dites « hautement conflictuelles » **préoccupent** les intervenants judiciaires et psychosociaux.
- La présence d'un conflit sévère qui persiste entre les parents à la suite de la séparation demeure **le meilleur prédicteur d'une mauvaise adaptation** psychologique chez l'enfant.
- Les interventions psychoéducatives et psychojudiciaires qui ont été développées présentent une ou plusieurs de ces limites:
 - aspect judiciaire évacué de l'intervention
 - les familles aux conflits les plus sévères ne sont pas spécifiquement ciblées
 - la dynamique familiale n'est pas travaillée en profondeur
 - les enfants sont peu ou pas impliqués dans l'intervention.
- **Peu de services publics ou communautaires spécialisés** et aucune intervention ne repose sur un réel partenariat psychojudiciaire.

Le protocole de gestion psychojudiciaire axé sur la parentalité, les conflits et leur résolution: 3 éléments clés

1. **Une intervention judiciaire adaptée**
 1. un juge, une famille
 2. engagement des parties et de leurs avocats à travailler dans un esprit collaboratif
2. **Deux outils psychosociaux** visant la diminution du conflit parental, une communication parentale fonctionnelle et une reprise des liens parent-enfant
 1. stage de coparentalité *Faire équipe pour les enfants* (FÉE) (9 heures)
 2. une intervention familiale adaptée aux besoins spécifiques de la famille (45 heures)
3. **Une communication interprofessionnelle fluide et transparente** visant l'atteinte de buts communs
 1. le respect de l'intérêt de l'enfant
 2. la réduction des coûts pour le justiciable

Questions de recherche

1. Comment a évolué **la dynamique relationnelle** entre les parents participants (coparentalité, détresse psychologique, lien parent-enfant)?
2. Quelle est la perception des intervenants judiciaires et psychosociaux sur leurs propres **rôles** au sein du protocole PCR et sur les **enjeux de la communication interprofessionnelle** ?
3. Comment tous les acteurs se positionnent-ils quant à la **plus-value et l'utilité du protocole PCR** au regard de ce qui est offert dans système de justice québécois actuel ?

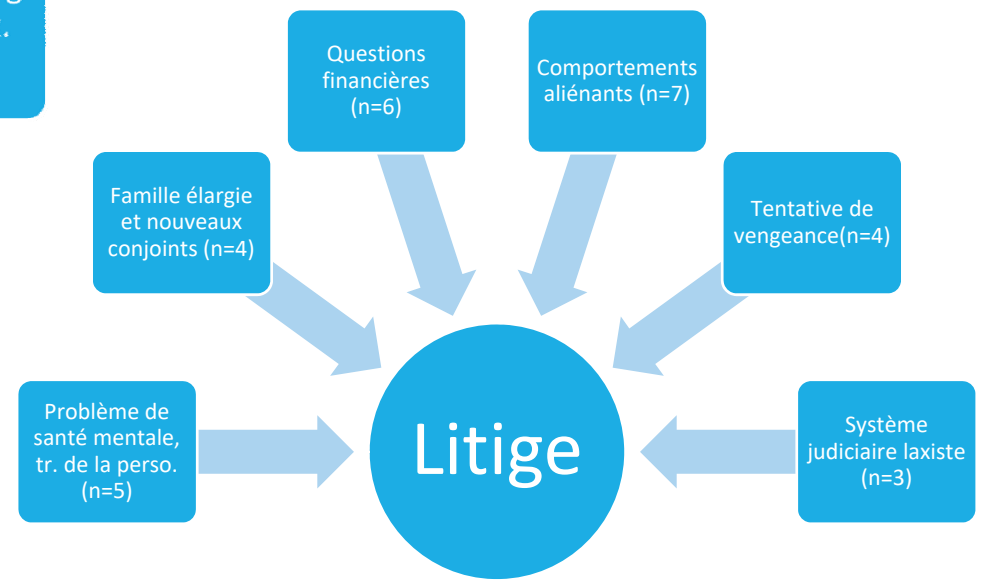
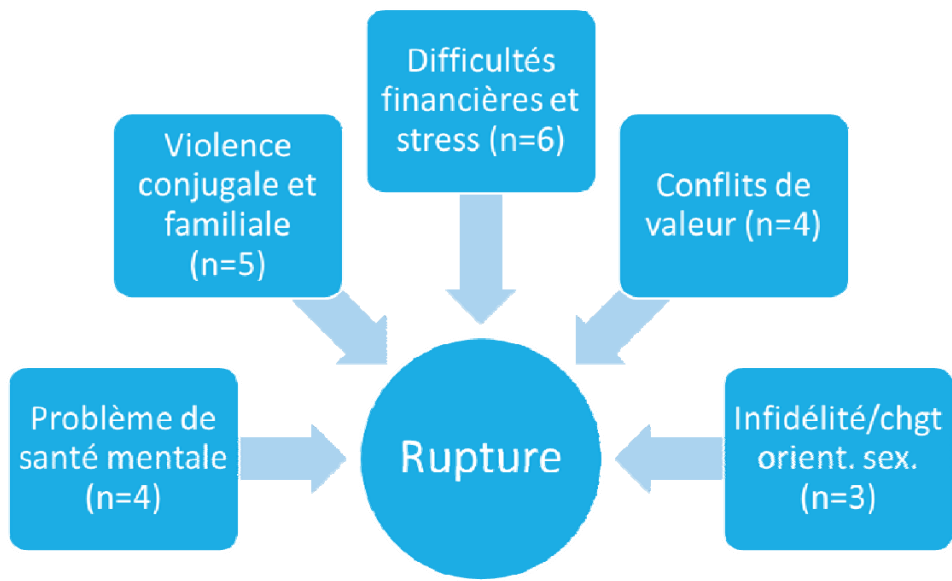
Devis de recherche: méthodes mixtes

Une collecte de données auprès des parents, des avocats, des IDF et des juges:

- **Deux temps de mesure** (T1 et T2):
 - au tout début de l'intervention (T1)
 - à la conclusion de l'intervention en dynamique familiale (T2)
- Collecte de **données quantitatives**
 - questionnaires et instrument psychométriques complétés en ligne par les parents (T1+T2) et par les divers intervenants.
- Collecte de **données qualitatives**
 - entretiens semi-structurés (parents T1+T2; juges T2 et *focus groups* (IDF T2 et avocats T1+T2).
- Le **croisement de différents points de vue** et expériences sur un phénomène donné permet d'en enrichir la compréhension.

Caractéristiques des familles participantes

- N=16: 8 mères et 8 pères, âgés entre 26 et 50 ans, la plupart sont âgés entre 26 et 45 ans
- La majorité vivait en union de fait (n=6) ; mariés (n=2)
- La durée de l'union des participants:
 - 3-4 ans: 4 familles
 - 8-10 ans: 3 familles
 - 25 ans et +: 1 famille
- Temps écoulé depuis la séparation: entre **3 ans et 7,5 ans** ; séparés depuis 5,47 années en moyenne (É-T : 1,55).
- Une famille exclue en raison de problèmes aigus de santé mentale (données au T1 seulement), deux autres sont sorties du protocole plus loin dans l'intervention (données au T1, données partielles au T2)
- Une seule famille sans IDF (la seule famille sans risque de rupture de lien parent-enfant)



Caractéristiques des enfants concernés par le litige (T1)

- 13 enfants: 9 garçons, 4 filles
- Âgés entre 4 et 12 ans (moyenne: 8,69 ans)
- **Modalités de garde**
 - Garde principale père: n=3 familles
 - Garde principale mère: n=3 familles
 - Garde partagée: n=2 familles
- **Réactions de rejet ou d'hostilité** envers un parent dans 7 familles sur 8: refus de communiquer, discours dénigrant emprunté à l'autre parent, fausses accusations proférées par l'enfant, rejet qui s'étend à la famille élargie et à l'entourage du parent, désorganisation et crises de l'enfant pour éviter de visiter un parent, comportements problématiques de sévérité variable.
- **Problèmes de comportement** extériorisés et intériorisés (niveaux de sévérité variables) chez la plupart des enfants

Évolution de la dynamique relationnelle



État de la situation avant l'intervention (T1)

- Les parents semblent avoir une **très faible alliance parentale**.
- Les parents ont **disputes fréquentes** et manifestent de **l'hostilité envers l'ex-conjoint devant les enfants**.
- Un niveau élevé de communication négative est observé, parmi les participants et tous semblent entretenir un **faible sentiment de confiance par rapport à l'autre parent** et leur **relation de coparentalité**.
- Les parents présentent des symptômes de **détresse psychologique** qui n'atteignent pas le seuil clinique.
- Les **pères** donnent une **évaluation plus positive de la relation de coparentalité**, par contre ils rapportent plus de **comportements aliénants** chez l'autre parent.


Évolution de la dynamique familiale (T2)

Suite à leur participation au projet pilote :

- Les **mères** ont la perception d'avoir une alliance plus positive avec l'autre parent.
- Les **pères** rapportent moins de conflits parentaux en présence des enfants et un niveau de communication négative moins élevé.
- Les **parents** ont l'impression que l'autre parent présente moins de comportements aliénants (triangulation de l'enfant dans le conflit parental).

**Reprise de contact avec le parent rejeté dans tous les cas,
mais à des degrés variables**

Rôles et enjeux de la collaboration et de la communication interprofessionnelle



Points de vue sur les rôles et la collaboration

Les avocats

Collaboration:

- En moyenne, ne perçoivent pas différence dans leur collaboration avec le juge et avec la partie adverse dans le protocole PCR (vs. gestion traditionnelle).
- Dans le discours: l'attitude conciliatrice de l'avocat doit être présente dans la pratique de base de l'avocat, mais le protocole PCR pose un cadre qui rend cette approche crédible aux yeux des clients.
- Les juges ont souligné la collaboration remarquable des avocats, les IDF rapportent une expérience plus mitigée.

Rôles:

- Se perçoivent (et sont perçus par les autres professionnels) comme des **facilitateurs** auprès des parents: le lien de confiance avec eux est déjà établi avant le protocole, ce sont ceux qui présentent le projet, encouragent les parents à persévérer et à répondre aux demandes des autres professionnels.
- Perçoivent une dualité: défendre le mandat donné par le client vs. défendre les buts communs proposés par le protocole (i.e. intérêt de l'enfant). Les clients renoncent à certains droits en prenant part au protocole PCR: source de malaise.

Points de vue sur les rôles et la collaboration

Les juges

Collaboration:

- Ils rapportent **plus d'interactions** avec les avocats dans le protocole PCR (vs. gestion traditionnelle).
- Selon les juges, la réussite du protocole repose sur la **synergie** de tous les acteurs et le respect de chacun de son propre rôle.

Rôles:

- Se définissent (et sont définis par les autres professionnels) comme les **chefs d'orchestre**.
- Les avocats trouvent aidant que les juges posent un cadre clair et soient assez directifs avec tous les acteurs.
- Les IDF aimeraient que certains juges hésitent moins à prendre des décisions plus fermes et autoritaires dans certaines situations (ex. manquements répétés d'un parent) et qu'ils soient à l'écoute des subtilités des éléments rapportés par les IDF.

Points de vue sur les rôles et la collaboration

Les IDF

Collaboration: les IDF rapportent une expérience allant de la collaboration positive au choc des cultures avec le milieu judiciaire:

- rapport au temps
- capacité à composer avec la complexité de ces situations familiales

Rôles: se situent dans un double rôle:

- thérapeute et intervenant pivot
- Maintien de l'équilibre dans tout le système (gestion de crises, liens avec le judiciaire, etc.).

Le nœud: la clarté du rôle de l'IDF

- **Les avocats** auraient souhaité que l'IDF communique davantage, plus librement fasse preuve de souplesse avec les frontières de la confidentialité. Ils auraient voulu que les IDF leur indiquent où sont les blocages et difficultés pour qu'ils puissent travailler ces aspects avec leur client.
- **Les juges** rapportent que le témoignage et le rapport de l'IDF ne peuvent pas être utilisés comme preuves, les messages de l'IDF doivent être compris en sous-texte, le manque de clarté du rôle de l'IDF ouvre une brèche pouvant mener à un appel de la décision du juge.
- Certains **parents** auraient souhaité que l'IDF puisse faire des recommandations ou fournir à la Cour une évaluation plus approfondie et claire de leur situation.
- Les **IDF** se devaient respecter leur code de déontologie et se demandaient jusqu'où elles pouvaient aller dans la divulgation d'informations à la Cour.

Utilité et plus-value du protocole PCR



Utilité et plus-value

- **Parents:** plusieurs reconnaissent des forces au protocole et en ont retiré des bienfaits. Cependant, plusieurs ont trouvé le processus beaucoup trop long et pas toujours adapté à leur réalité. Une minorité de parents tiennent un discours plus négatif et relatent les pertes subies (en temps, en argent et en droits).
- **Avocats:** les avocats ne sont, en moyenne, pas d'avis que le protocole PCR, dans son ensemble, est plus rapide et efficace que la gestion traditionnelle. Cependant: reconnaissent les bienfaits de l'intervention de l'IDF.
- **IDF et juges:** le protocole PCR représente une innovation importante qui facilite grandement leur travail.

Tous les acteurs reconnaissent que le fait que le juge demeure saisi est un avantage considérable

En conclusion

Des leçons à tirer:

- Important de **bien expliquer et définir le rôle de chacun des participants, leur complémentarité, obligations et modes de fonctionnement**. Réexpliquer en cours de processus parce que des ajustements sont nécessaires.
- Essentiel de **bien choisir le type de dossier se prêtant à ce mode d'intervention** (critères d'inclusion-exclusion).
- **Continuer d'améliorer le protocole** en décrivant clairement le modèle théorique sur lequel s'appuie cette intervention intra et inter-systémique psychojudiciaire, un cahier de charge bonifié et des balises encore plus précises sur les règles de fonctionnement, de communication et d'imputabilité (développer guides de pratique et modules de formation professionnelle interdisciplinaire).

Le futur et les suites du PCR...

- **Projet porteur d'espoir. Une forme de gestion à encourager pour les familles à risque en raison d'une séparation hautement conflictuelle.**
- Bonifier le modèle en fonction des lacunes identifiées
- Développer des devis de recherche permettant de mesurer de façon plus précise les coûts-bénéfices de cette intervention par rapport à la gestion traditionnelle et ce, à long terme.
- **Recommandation:**
Pour les situations plus complexes, la mise sur pied d'une véritable équipe permanente, interdisciplinaire et spécialisée procurant un ensemble de services psychojudiciaires adaptés aux difficultés des familles apparaît comme la solution la plus complète et la plus appropriée.

Merci de votre attention

Période de questions

